

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES  
DU 24 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-et-deux, le jeudi 24 mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire, et dans le respect des gestes barrières.

**Présents :** ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, adjointe, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, BREARD Nicolas, DENEUX Valérie, REMON Karine, BURGEVIN Nicolas, ANJARD Sylvain

**Excusé :** BOIVIN Christophe (pouvoir à MAHOT Jean-Luc), LEPAGE Amanda (pouvoir à HAUTBOIS Edmond), EPINARD Céline (pouvoir à BURGEVIN Nicolas), MAGNYE Sandrine (pouvoir à ACKER Nathalie), LECOMPTE Frédéric, BURON David

**Secrétaire de séance :** MAHOT Jean-Luc

**Date de convocation :** 16 mars 2022

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

**Voici l'ordre du jour :**

**Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts**

**Patrimoine/ Aménagement**

1. Réception à titre gracieux de la parcelle AC 276, propriété actuelle du CCAS

**Finances/Ressources humaines (commission 17 mars)**

2. Affectation des résultats 2021

3. Vote des taux d'imposition 2022

4. Avance au budget de la Furetière

5. Vote des budgets 2022 commune, lotissements Clos des Rochettes et la Furetière

6. Augmentation du temps de travail d'un emploi non permanent

**Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire**

**Acteurs de la vie locale, associative et communication**

**Développement durable**

**Questions diverses**

**Ajout à l'ordre du jour :**

-Avance de trésorerie pour le budget annexe du lotissement La Furetière

## I-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

Il n'y a pas de point à aborder pour la commission urbanisme

## II-Patrimoine - Aménagement

- Prémption zone UA3+ : pas de dépôt

### Réception à titre gracieux d'une parcelle :

#### N° 19-03/2022- Objet : Réception à titre gracieux de la parcelle AC 276, propriété du CCAS

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commune, en vue d'un projet à venir, a souhaité acquérir la parcelle AC 276 qui est la propriété du CCAS.

Le CCAS n'ayant pas pour vocation à détenir une parcelle en son nom, à décider de céder, à titre gracieux, la parcelle AC 276 à la commune, qui a accepté.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE son accord pour acquérir à titre gracieux la parcelle AC 276

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## III-Finances - Ressources humaines

### Finances

#### 1-Affectation des résultats 2021

#### N° 20-03/2022- Objet : Affectation des résultats - Exercice 2021 pour le budget 2022

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

#### **Bilan Budget communal 2021 :**

Résultat de l'exercice 2021	Fonctionnement	Excédent	202 659.26 €
	Investissement	Excédent	15 619.58 €
	Résultat 2021	Excédent	218 278.84 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	Fonctionnement	Excédent	815 872.47 €
	Investissement	Déficit	-184 466.66 €
	Résultat global de l'exercice 2021	Excédent	631 405.81€

**Affectations au BP commune 2022 :**

Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	540 623.49 €
Section investissement	Déficit reporté (001)	-184 466.66 €
	Excédent de fonctionnement (1068) y compris les restes à réaliser 2021	275 248.98 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-DONNE son accord pour ces affectations de résultat au titre du budget commune 2022

**2-Vote des taux d'imposition 2022**

**N°21-03/2022-Objet : Vote des taux d'imposition 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 16363 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune d'Entrammes,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

-la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'état de notification 1259 présente les bases prévisionnelles 2022 ainsi que le produit attendu.

Compte tenu des projets communaux, il est proposé une augmentation du taux des taxes foncières de 1%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions)**

-RETIENT une augmentation de 1% des taux de la taxe foncière sur 2022

Désignation des taxes	Taux communaux 2021	Taux communaux 2022
Taxe foncière bâti	38.93%	39.32%
Taxe foncière non bâti	39.90%	40.30%

-CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

**Ajout à l'ordre du jour :**

**3- Avance au budget La Furetière**

**N°22-03/2022-Objet : Avance de trésorerie du budget commune 2022 vers le budget annexe La Furetière**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle la création du budget lotissement La Furetière par la délibération n°109 du 20 octobre 2021 selon la nomenclature de la M14.

Pour ouvrir les crédits budgétaires, le budget commune fait une avance de trésorerie d'un montant de 58 963 €.

Le remboursement de cette somme interviendra lors de la vente des lots par le budget lotissement vers le budget commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ACCEPTÉ** l'avance de trésorerie de 58 963 € faite par le budget commune au budget annexe La Furetière
- DIT** que cette somme sera remboursée lors de la vente des lots par le budget lotissement vers le budget commune.
- DIT** que cette somme sera imputée au 276348 en investissement dépense pour le budget commune et en investissement recette au 168748 au budget annexe, selon la nomenclature M14.
- AUTORISE** le maire à mettre en œuvre cette décision.

**4-Vote des budgets 2022 commune, lotissements Clos des Rochettes et la Furetière**

**N°23-03/2022-Objet : Vote des budgets : de la commune, des lotissements du Clos des Rochettes et de la Furetière 2022**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire, sur proposition de la commission finances, présente les budgets primitifs de la commune, des lotissements du Clos des Rochettes et de la Furetière 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions pour le budget de la commune)**

- ADOPTÉ** les trois budgets 2022 ci-dessous tel qu'il a été présenté,

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune	2 256 808.89 €	2 256 808.89 €	1 831 119.42 €	1 848 423.99 €
Budget lotissement Clos des Rochettes	140 627.72 €	245 058.53 €	26 672 €	26 672 €
Budget lotissement La Furetière	1 248 163 €	1 248 163 €	1 248 158 €	1 248 158 €

**Ressources humaines**

**N°24-03/2022-Objet : Augmentation du temps de travail d'un emploi non permanent suite à un départ à la retraite et à la réorganisation du service en conséquence**

Monsieur le Maire rappelle qu'un emploi non permanent a été créé pour 21/35<sup>ème</sup> pour l'entretien des locaux communaux. Puis, au vu des besoins, le temps de travail a été passé à 26.70/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> juin 2021. En fonction des effectifs et des modulations au niveau des ressources humaines, le centre de loisirs les mercredis sont ajoutés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 2 mai 2022 pour arriver à 34/35<sup>ème</sup>.

Enfin, le départ à la retraite d'un agent du service enfance-jeunesse nécessite une adaptation rapide du service pour la fin de l'année scolaire dans l'attente de la réorganisation à compter de septembre 2022. Pour cela, le poste passera à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- RETIENT** le temps de travail revu en fonction des besoins rencontrés comme mentionné ci-dessus
- PRÉCISE** que cette mise en œuvre du nouveau temps de travail débuterait au 1<sup>er</sup> mai 2022.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

## **IV- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire**

Il n'y a pas de point à aborder pour la commission.  
Pour information, les visites au Parlement européen de Bruxelles sont de nouveau possibles.

## **V- Acteurs de la vie locale, associative et communication**

### **1. Avancement Projet surprise de la commune**

L'avancement pour une bonne réalisation de ce projet est en cours avec les différents partenaires et communication à venir.

### **2. Forum des associations**

La date retenue pour le forum des associations est le 02 juillet et la constitution des commissions à compter de la semaine prochaine. Une quinzaine d'associations ont répondu à ce rendez-vous pour le forum.

### **3. Anim'Entrammes/Bulletin municipal**

Le bulletin sera distribué à partir du 04 juillet mais le forum des associations n'apparaîtra pas.

### **4. Terre de Jeux 2024**

Création de compte pour l'inscription en ligne et définir le projet pour aller plus en avant dans l'inscription, et ayant pour but :

- L'animation « Découverte Torbal, qui est un sport pour personnes mal voyantes ou aveugles, sport de balle à terre », pour un après-midi dans la salle omnisport. Un club de torbal est présent à LAVAL.
- L'Engagement d'accessibilité aux habitants pour rendre accessible les sports adaptés.
- L'invitation d'une association de sport adapté au forum des associations.

### **5. Informations/Communication Associations**

Suite à l'apparition de certains dysfonctionnements, une demande sera faite aux associations pour qu'elles définissent un référent, ou interlocuteur, pour toutes les demandes techniques.

Un courrier sera adressé pour rappel des bonnes pratiques à adopter lors de manifestations, tel que les réservations, besoin en matériel, ou autres.

### **6. Informations diverses**

-Le contrat du compteur électrique à la maison des associations est transféré à la commune au 1<sup>er</sup> avril 2022.

-Les Boucles de la Mayenne, course cycliste passera dans la commune le dimanche 29 mai. Pour un bon déroulement de cet événement, un besoin de 10 signaleurs est nécessaire. Une discussion est en cours avec Michel FOUCHER (Union Cycliste Entrammes Parné Forcé).

-Plan 5000 équipements d'ici 2024 : après contact auprès de la personne en charge de ce dossier, nos projets ne sont pas éligibles aux subventions proposées. Une relance est à effectuer pour rendre nos projets éligibles aux subventions

## **VI- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal**

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

### **1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux**

Néant

### **2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics**

Néant

### **3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT**

Nature	Fournisseur	Montant HT
Formation HACCP	LDA53	990

### **4° Louage de choses**

Logements	Nouveau

### **5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres**

Néant

### **6° Créer les régies comptables**

Néant

### **7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière**

### **8° Accepter dons et legs**

Néant

### **9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €**

Néant

### **10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts**

Versement allocation provisionnelle expertise du 7 avril 2022 de 6000 €

### **11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme**

Néant

### **12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+**

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2022-04	21/03/2022	AD0290,AD0291,AD0292, AD0295,AD0299	RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION

### **13° Ester en justice**

Néant

### **14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 € HT**

Néant

**15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €**

Néant

## VII-Questions diverses

### **Informations :**

-Une expertise sur la toiture aura lieu le 7 avril 2022 sur demande de l'expert.

-Conseil Municipal des jeunes :

- Une semaine sport avec les associations sera organisée. Des flyers sont prévus.
- Participation avec le club de belotte.
- Visite de la maison de retraite, si les conditions le permettent.
- 

Liste banque alimentaire au 21 mars 2022

\*7 foyers

\*24 personnes dont 15 adultes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 mars 2022 :

68 personnes réparties 31 hommes et 37 femmes, 54 indemnissables

### **Evènements :**

Visite de la carrière		Samedi 2 avril 2022
Chasse aux œufs	14h00 à 17h00	Samedi 9 avril 2022
Tournoi de football		Samedi 9 avril 2022
Elections présidentielles		Dimanche 10 avril et 24 avril 2022
Concours de pétanque		Mercredi 20 et jeudi 21 avril 2022
Boucles de la Mayenne		Dimanche 29 mai 2022
Evènement surprise	à partir de 18h	Jeudi 2 juin 2022
Elections législatives		Dimanche 12 juin et 19 juin 2022
Forum des associations		Samedi 2 juillet 2022

Un tableau est proposé pour que chacun note ses permanences.

### **Prochaines réunions :**

30/03/2022	20h30	Commission voirie
31/03/2022	20h30	Commission patrimoine
05/04/2022	19h00	Comité de pilotage vie scolaire-restauration
05/04/2022	20h30	Commission développement durable
06/04/2022	20h30	Commission enfance/jeunesse
28/04/20212	20h30	Commission acteurs de la vie locale, associatives et communication
12/05/2022	20h30	Conseil municipal
09/06/2022	20h30	Conseil municipal
07/07/2022	20h30	Conseil municipal

Le prochain Conseil aura lieu le 12 mai 2022

La séance est levée à 22 heures 20

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES</b>
---

N° 19-03/2022/020- Réception à titre gracieux de la parcelle AC 276, propriété du CCAS

N° 20-03/2022/020 - Affectation des résultats - Exercice 2021 pour le budget 2022

N° 21-03/2022/021 - Vote des taux d'imposition 2022

N° 22-03/2022/021 - Avance de trésorerie du budget commune 2022 vers le budget annexe La Furetière

N° 23-03/2022/021 - Vote des budgets : de la commune, des lotissements du Clos des Rochettes et de la Furetière 2022

N° 24-03/2022/021 - Augmentation du temps de travail d'un emploi non permanent suite à un départ à la retraite et à la réorganisation du service en conséquence

Séance du 24 mars 2022  
Délibérations prises de  
n°19 à 24/2022

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	Excusée-pouvoir
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe	Excusé-pouvoir	HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine	Excusée-pouvoir	LEPAGE	Amanda	Excusée-pouvoir
BURON	David	Excusé	LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				